

MÉCANISME INTERNATIONAL DE VARSOVIE RELATIF AUX PERTES ET PRÉJUDICES

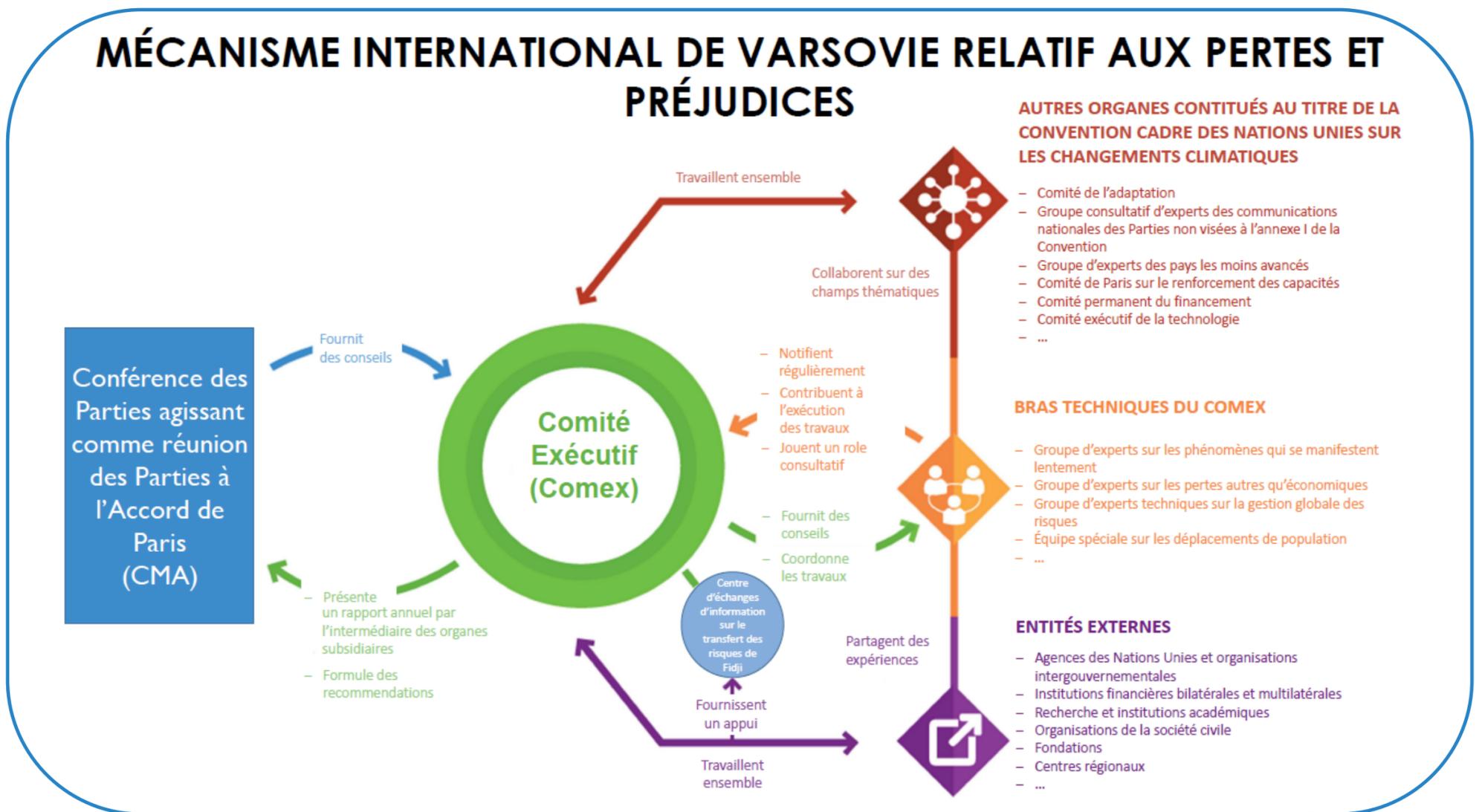
Mandat du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices

En Novembre 2013, la Conférence des Parties, lors de sa 19^{ème} session, a établi le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, pour remédier aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes qui se manifestent lentement, dans les pays en développement particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements.

Fonctions du Mécanisme international de Varsovie

1. Améliorer la connaissance et la compréhension des démarches globales en matière de gestion des risques afin de remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, y compris aux incidences des phénomènes qui se manifestent lentement;
2. Consolider le dialogue, la coordination, la cohérence et les synergies entre les acteurs concernés;
3. Favoriser l'action à engager et l'appui à fournir, notamment en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités, afin de remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques.

STRUCTURE DU MÉCANISME INTERNATIONAL DE VARSOVIE



ETAPES

Travaux techniques initiaux

Mise en œuvre du plan de travail du Comité Exécutif

COP 13 (2007)



Lancement des considérations sur les moyens de remédier aux pertes et préjudices

COP 16 (2010)



Etablissement du programme de travail sur les pertes et préjudices

COP 18 (2012)



Accord sur le rôle de la Conférence des Parties dans le traitement des pertes et préjudices

COP 19 (2013)



Etablissement du Mécanisme international de Varsovie et de son Comité Exécutif

COP 20 (2014)



Approbation du plan de travail et de l'organisation du Comité Exécutif

COP 21 (2015)



Adoption de l'accord de Paris
Etablissement du centre d'échanges d'information sur le transfert des risques & de l'équipe spéciale sur les déplacements de population

COP 22 (2016)



Examen du Mécanisme international de Varsovie réalisé

COP 23 (2017)



Lancement du centre d'échanges d'information sur le transfert des risques de Fidji

COP 24 (2018)



Recommandations de l'équipe de spéciale relatives à des démarches intégrées propres à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face

COP 25 (2019)



Examen du Mécanisme international de Varsovie